

		Envoyé en préfecture le 16/06/2026 Reçu en préfecture le 16/06/2026 Publié le 16/06/2026 ID : 070-247000755-20260616-BC2026_006B-DE	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL			
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT Haute-Saône ARRONDISSEMENT Lure		SÉANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	
Conclusion de l'acte authentique de vente d'une parcelle à la SCI LOLA à la ZAC du Bouquet			
DÉLIBÉRATION N° BC 2026-006		L'an deux mille vingt-six, le huit juin, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, en salle de réunion au siège de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le deux juin dernier. Le Bureau Communautaire nomme Alain Schelle secrétaire de séance.	
En exercice : 9 Titulaires présents : 8 Pouvoirs : 1 Absents : 1 Nombre de votants : 9		Présents : Jacques Deshayes, Alain Schelle, Claudette Faivre-Bazin, Joël Brice, Loïc Laborie, Michel Calloch, Marie-Hélène Daval, Jean-Luc Daval. Pouvoir : Frédéric Burghard à Loïc Laborie.	

Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° D2026-049 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 28 avril 2026 portant délégation d’attributions du Conseil Communautaire au Président, et notamment celles relatives à l’aménagement et à la commercialisation des ZAC au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu la délibération n° D2026-016 du Conseil Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 relative à l’élection du Président au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu le procès-verbal de l’élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau Communautaire de la CCPLx en date du 30 mars 2026 au titre de la mandature 2026-2032 ;

Vu l’avis du domaine sur la valeur vénale des parcelles 101p de la section AK du cadastre de la Commune de Saint-Sauveur émis en date du 25 octobre 2024 par le Pôle d’Évaluation Domaniale de la Direction départementale des Finances Publiques du Doubs ;

Vu la conclusion du compromis de vente en date du 12 mars 2026 entre la CCPLx, représentée par Monsieur Jacques DESHAYES, Président au titre de la précédente mandature 2020-2026, et la société civile immobilière dénommée LOLA, représentée par Monsieur Michael DEHNER, gérant et associé, concernant la cession d’une parcelle de 2500 m² à extraire de la parcelle 101 de la section AK du cadastre de la Commune de Saint-Sauveur et d’une contenance totale de 16ha 00a 76 ca à la Zac du Bouquet. Le prix de vente total s’élève à 40 000 euros hors taxes (16,00 € HT/m²) soit 48 000 euros toutes taxes comprises (19,20 € TTC/m²) ;

Considérant l’activité économique implantée qui consiste à l’ouverture d’un magasin de vente de peinture, d’une part et de la location immobilière, d’autre part ;

Considérant l’intérêt pour la CCPLx, au regard de sa compétence en développement économique, d’appuyer le développement des entreprises locales, le maintien et la création d’emplois par la poursuite de la vente définitive de la parcelle à la SCI LOLA ;

Décision

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, le Bureau Communautaire

- Approuve la vente définitive d'une parcelle de 2500 m² à extraire de la parcelle 101 section AK du cadastre de la Commune de Saint-Sauveur à la Société Immobilière LOLA au prix de 40 000 euros hors taxes (16,00 € HT/m²) soit 48 000 euros toutes taxes comprises (19,20 € TTC/m²) ;
- Approuve la désignation de Maître Marie-Line FAGNON, Notaire membre de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un office Notarial à Saint-Loup-Sur-Semouse et dénommée « Marie-Line FAGNON RAGONDET », pour rédiger l'acte authentique de vente correspondant ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ledit acte authentique de vente, ainsi que tous les documents afférents à la présente délibération ;
- Inscrit la recette correspondante au budget annexe ZAC du Bouquet, à l'article 7015.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

ANNEXE

Plan de division parcellaire

Berger
Levfaul